

SIDEX : Soutien Individualisé à la Démarche Export UBIFRANCE

Objectif

Permettre aux PME et TPE françaises de finaliser un projet de développement international clairement identifié.

Le SIDEX n'est pas destiné au financement d'une première prospection mais à celui d'une mission de concrétisation avec un partenaire identifié sur le marché, impliquant un investissement de la société française.

Bénéficiaires

Entreprises :

- de tous secteurs d'activités (hors négoce)
- dont l'effectif est inférieur à 250 salariés
- et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros HT

L'entreprise ne doit pas être détenue à plus de 25% par une entreprise française ou étrangère ne répondant pas à ces critères.

Opérations éligibles

- mission de faisabilité ou d'expertise (information, formation...) pour convaincre le partenaire étranger responsable du projet, de la spécificité et de la qualité de la technologie française de l'entreprise,
- mission visant à favoriser le positionnement de l'entreprise dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un contrat en négociation.

Remarque :

- *Actions individuelles uniquement pour la concrétisation d'un projet avec un partenaire étranger clairement identifié. Les opérations collectives ne sont pas éligibles*
- *Les missions visant à créer une filiale commerciale ne sont pas éligibles.*

Type de partenaires : partenaire étranger : client, agent, distributeur

Remarque :

Il ne doit exister aucun lien contractuel entre l'entreprise française et l'entreprise étrangère rencontrée ni de liens contractuels client/fournisseur durant les 36 mois précédant la mission.

Caractéristiques et montants

Aide limitée à :

- 3 projets différents par entreprise et par an
- et au déplacement de 2 personnes de l'entreprise sur 3 jours

Taux de prise en charge :

Par personne de l'entreprise participante :

59 Franklin Street, Suite 212 • New York, NY10013 • USA • 16 Place Vendôme • 75001 Paris • France

+1.646.417.8136 • www.trianagroup.com • contact@trianagroup.com

TRIANA Venture Partners is a trademark of The TRIANA Group, Inc.

- 50% du billet d'avion international en classe économique
- forfait de 150 euros par jour et par personne (un minimum de 12h dans le pays est requis pour qu'un jour complet soit comptabilisé)
- forfait de 50 euros par personne pour les frais de déplacement en France

Le montant de l'aide est plafonné à 7 500 euros par dossier

Procédure et délai de traitement :

La société remplit et valide en ligne le questionnaire accessible sur www.ubifrance.fr/sidex et le reçoit sur sa boîte email. Elle doit alors l'imprimer et l'envoyer par courrier au moins quinze jours avant la date de l'opération (cachet de la poste faisant foi) avec un extrait Kbis et le devis détaillé correspondant au tarif économique du vol international.

UBIFRANCE s'engage à retourner un avis à la société dans les deux semaines suivant la date de réception du courrier et de tous les éléments du dossier, informations et pièces complémentaires nécessaires à l'instruction de la demande de subvention.

La mission à l'étranger doit être effectuée dans les 3 mois suivant l'acceptation du dossier. A titre exceptionnel, une prolongation de 3 mois pourra être accordée sur demande justifiée de l'entreprise.

A l'issue de la mission et dans un délai de huit semaines la société doit envoyer son dossier de demande de remboursement complet (justificatifs de dépenses, compte-rendu de mission, tableau récapitulatif des dépenses, RIB).

Remarques

Aucune aide ne peut être consentie a posteriori.

Engagements de l'entreprise

L'entreprise s'engage à respecter la règle communautaire de minimis selon laquelle le total des aides publiques ne peut pas dépasser la somme de 200 000 euros maximum sur une période glissante de 3 ans, versée sous ce régime.

L'entreprise s'engage à communiquer toutes les informations demandées dans le questionnaire.

UBIFRANCE pourra vérifier

- l'absence de concurrence franco-française sur le projet, notamment dans le cadre d'un appel d'offres,
- l'existence d'un marché international concurrentiel,
- la garantie de retombées commerciales potentielles,
- l'existence de financements confirmés, ou très probables du projet.

UBIFRANCE se réserve le droit de refuser tout dossier ne répondant pas aux conditions posées.

SIDEX et assurance-prospection :

Si l'entreprise possède une assurance prospection sur la zone visée et qu'elle obtient un SIDEX, le montant des dépenses pris en charge au titre du SIDEX sera déduit des dépenses déclarées sur votre assurance prospection.

Contacts

UBIFRANCE

www.ubifrance.fr

Stéphanie DAUDIER

Tel : 01.40.73.37.74

Marie-Hélène FILIPE

Tel : 01.40.73.37.10

E-mail : sidex@ubifrance.fr

Votre Direction régionale du commerce extérieur :

www.missioneco.org/drce ou www.missioneco.org/nomdelaregion

Triana Venture Partners

www.trianagroup.com

Tel : +1 (646) 417-8136

E-Mail : contact@trianagroup.com